

## PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES - UN NOUVEAU DÉLAI...

Le 7 septembre dernier, nous étions convoqués à une rencontre par la Direction régionale du Ministère des Transports du Québec. On y a fait le point sur le projet d'assainissement des eaux usées de Sainte-Pétronille et l'harmonisation des travaux entre ministères.

Ils nous ont expliqué que le processus d'approbation de travaux sur les routes de leur juridiction repose maintenant sur des critères reliés à la sécurité routière, le drainage ou la géométrie. Sur cette base, notre territoire ne présente pas suffisamment de situations problématiques pour être traité en priorité.

Je vous rappelle que le MTQ est un des intervenants incontournables avec les ministères des Affaires Municipales, de l'Environnement et de la Culture pour la réalisation du projet. Il assume, à lui seul, près de 20% des coûts totaux du projet et sa participation financière est sujette au respect du protocole.

Le Conseil municipal demeure convaincu de l'efficacité du système proposé et ne remet pas en doute son orientation. Notez que ce report nous oblige à revoir notre plan triennal d'investissements et l'utilisation des subventions déjà planifiées (TECQ).

On vous tiendra informé,

Harold Noël, maire



## UNE SAISON DE TRANSITION

Au cours de ce bel été, laissant aux nouvelles plantations de l'an dernier le soin de prendre racines, votre Comité d'embellissement a pris une pause. D'autant plus qu'à la suite des bouleversements intervenus aux abords de la mairie, il a fallu reporter à plus tard, pour en repenser le concept d'ensemble, un réaménagement qui, moins vert que souhaité, ambitionne de se montrer à la hauteur du lieu.

Dans la mire de 2017 se profile la célébration des 150 ans de la chapelle anglicane St. Mary's, ce bijou patrimonial tellement isolé et discret qu'il est le grand méconnu du bout de l'île. Un comité est en voie de formation pour en souligner l'anniversaire et, du même coup, rendre hommage à la communauté d'expression anglaise qui a laissé parmi nous un souvenir et un patrimoine de qualité. Nous y reviendrons.



Enfin lorsque, l'an prochain, il entamera sa 25<sup>ème</sup> année d'existence, le Comité d'embellissement présentera un visage reflétant plus fidèlement la nature et l'étendue de son action citoyenne. De cela aussi nous vous entretiendrons en temps voulu.

Entre temps, les citrouilles auront envahi notre espace, annonçant les défilés des petits de notre voisinage. Nous rappelant le temps où nous étions eux, nous les aurons accueillis comme il se doit ! Et puis, comme aussi se pointe quelque part à l'horizon la grande période festive de Noël, nous vous

invitons instamment à égayer l'extérieur de vos maisons pour donner vie et lumière à nos rues et rendre ainsi notre village plus chaleureux et convivial.

Merci aux employés municipaux, Daniel Laflamme et son adjoint David, pour leur précieuse collaboration à l'entretien de cet attachant Beau lieu. Merci à Mme Lison Berthiaume, notre répondante si efficace et engagée auprès du Conseil municipal.

Bon hiver en attendant l'éclosion des jacinthes et des tulipes!

*L'équipe du Comité d'embellissement de Sainte-Pétronille, Micheline Laviolette, Claire Pageau, Denis Pelletier, Judith Simard et Robert Martel.*

## L'ILLUMINATION DE L'ARBRE DE NOËL DE SAINTE-PÉTRONILLE - 26 NOVEMBRE

Veillez inscrire à votre agenda la date du samedi 26 novembre 2016. C'est à ce moment que nous procéderons à la fête de l'illumination de l'arbre de Noël marquant la période de l'Avent. Tous sont invités à venir souligner cet événement avec nous. Comme l'an dernier, cette fête se déroulera au centre communautaire Raoul-Dandurand, 8436 chemin Royal.

Nous débutons cette journée par la présentation aux jeunes et moins jeunes du merveilleux film « Pixels » avec pop corn et breuvages. Le film sera présenté dans la salle du conseil à 14 h 30. Plus d'une trentaine de jeunes de tous les âges ont participé l'an passé à cette activité. Un calendrier de l'avent sera distribué aux enfants présents.

Immédiatement après le film, soit vers 16 h, les festivités à l'extérieur du centre communautaire débiteront par le mot de bienvenue du maire suivi d'un mini concert de Noël par la chorale du Chœur de l'Isle

d'Orléans. Nous procéderons par la suite à l'illumination de notre arbre de Noël, qui promet d'être encore plus féérique que l'an passé. Pendant ce temps, vin chaud, café, chocolat chaud et beignes seront offerts gratuitement aux gens présents. Le clou de la journée sera un feu d'artifice concocté par notre maître artilleur Enrico Desjardins. Pour les frileux, de petits feux de camps seront allumés ici et là devant le centre communautaire Raoul-Dandurand.

Bienvenue à tous

Yves-André Beaulé, comité de la politique familiale et des aînés



## NOUVELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE LA RESSOURCE DE SAINTE-PÉTRONILLE

Nouveautés et suggestions de lecture du mois d'octobre

- *La nature de la bête*, de Louise Penny
- *L'homme qui voyait à travers les visages*, de Éric-Emmanuel Schmitt
- *Écrit avec le sang de mon cœur*, tomes 1 et 2, de Diana Gabaldon
- *Le code Québec*, de Jean-Marc Léger, Pierre Duhamel et Jacques Nantel
- *Les drogues : les coûts cachés de la prohibition*, de Line Beauchesne (363.45 B372d)
- « *Nous protégeons l'infortune* ». *Les origines populaires de l'économie sociale au Québec*, de Martin Petitclerc (334.09714 P4896n)
- *Steve Jobs*, de Walter Isaacson (923.373 J629i)

Pour les jeunes :

- *La bobine d'Alfred*, de Malika Ferdjoudh
- *Adios*, de Nadine Poirier
- *Demande-moi pardon*, de Michael Raba-tham

- *Journal d'un (dé)gonflé : Un looong voyage!*, de Jeff Kinney

### Merci

Merci à madame Lise Brousseau pour les livres donnés à la Bibliothèque.

### Recettes et cuisine

L'automne est souvent la saison qui nous rapproche des fourneaux et qui donne le goût des bons plats fumants et réconfortants. Votre bibliothèque possède une belle collection de livres de recettes qui vous donneront des idées de repas et qui vous feront découvrir de nouvelles cuisines. En venant à la bibliothèque, allez explorer le rayon sous la cote 641, vous y découvrirez des suggestions à mettre dans votre panier.

### Halloween

Comme chaque année, la bibliothèque invite les petits sorciers et sorcières de Sainte-Pétronille à venir faire un tour parmi les livres et les décorations de l'Halloween et à récolter au passage quelques bonbons qui les attendent.

Gilles Gallichan, Marie Blais et Lise Paquet pour l'équipe de bénévoles de la bibliothèque La Ressource

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PÉTRONILLE

Aux personnes concernées par un règlement de modification du règlement de zonage visant les zones A-6 et CD-3 de la municipalité de Sainte-Pétronille.

### Avis public

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité QUE :

- Lors de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2016, le Conseil a adopté, par sa résolution 2016-105 un projet de règlement modifiant le règlement de zonage de façon à encadrer les chenils, chatteries ainsi que les services pour animaux domestiques.
- Une assemblée de consultation publique aura lieu le 7 novembre 2016 à 19 h30, à la salle du conseil de la Municipalité de Sainte-Pétronille au 3 chemin de l'Église.

- Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.
- Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- Le projet de règlement peut être consulté à la mairie du lundi au jeudi entre 9 h et 16 h.

Donné à Sainte-Pétronille ce 4<sup>e</sup> jour d'octobre 2016

Jean-François Labbé  
Directeur général/secrétaire-trésorier

## EN VRAC...

### CUEILLETTE DE FEUILLES

Veillez noter que la cueillette des feuilles se fera les 28 octobre et 11 novembre prochains. De plus, nous vous rappelons qu'il est interdit de faire des feux à ciel ouvert. **Notez bien qu'il faut accumuler dorénavant vos feuilles dans des sacs en papier uniquement. Les sacs en plastique ne seront plus cueillis par les éboueurs.**

### ABRIS TEMPORAIRES

Vous avez peut-être procédé à l'installation de vos abris temporaires. Rappelons que la partie antérieure de tout abris d'hiver doit être installée à une distance minimale de 5 pieds (1.52 m) à l'intérieur des limites du terrain sur lequel il est érigé. Notez bien que l'installation de vos abris ne doit pas se faire avant le 15 octobre et ils doivent être enlevés avant le 1<sup>er</sup> mai.

## Pour publier un article

Si vous désirez faire paraître un article dans votre journal local, vous pouvez le faire en communiquant avec nous au 418 828-2270, en nous l'envoyant par courriel (ste-petronille@qc.aira.com) ou tout simplement en le faisant parvenir au bureau de la mairie.

La prochaine date de tombée pour nous remettre vos articles est le **11 novembre 2016**.

## Quelques brèves nouvelles sur l'urbanisme

En juillet 2016, les élus adoptent la Charte des paysages de l'île d'Orléans

# Charte des paysages de l'île d'Orléans



La charte du paysage est un outil de sensibilisation et un engagement qui a comme objectif d'assurer la prise en compte du paysage lors de toute intervention dans le milieu. Elle repose sur un ensemble de valeurs et de principes partagés qui réunit citoyens, élus, municipalités, ministères, entreprises, promoteurs, organismes et associations.

Cette charte est un premier outil qui orientera de prochaines actions visant 1) la sensibilisation des citoyens et des élus à la valeur de nos paysages uniques; 2) la promotion de leur mise en valeur; ainsi que 3) l'élaboration et la communication des bonnes pratiques pour assurer la bonne gestion et la pérennité de nos paysages « Orléanais ».

En adhérant à la Charte des paysages, les élus de Sainte-Pétronille, à l'instar de ceux de Sainte-Famille et Saint-François, ont acceptés de s'engager à respecter les principes dictés par cette charte. Je vous invite à faire de même. En guise de première action, prenez-en connaissance. Vous la trouverez sur le page d'accueil de la Municipalité (<http://www.ste-petronille.iledorleans.com/>). Vous pouvez également consulter le guide produit par la MRC qui vous explique les paysages orléanais et vous propose des pistes d'action à adopter pour contribuer à leur maintien et leur bonification ([http://mrc.iledorleans.com/stock/fra/MRC\\_GuidePaysagesOrleanais.pdf](http://mrc.iledorleans.com/stock/fra/MRC_GuidePaysagesOrleanais.pdf)).

### **En septembre 2016, les élus adoptent la proposition de révision des règles d'abattage dans les boisés du village**

Cette révision ajuste l'article 130 du règlement de zonage 151 et quelques articles du règlement administratif 175 afin de : 1) revoir les dispositions relatives aux coupes forestières et aux prélèvements forestiers à des fins domestiques et d'aménagements récréatifs; 2) préciser les demandes de certificat d'autorisation pour ces coupes et 3) prévoir des pénalités pour les cas d'infraction. Voici les principaux ajustements :

#### Les définitions suivantes sont ajoutées:

*Prélèvement forestier à des fins domestiques: Approvisionnement du propriétaire du boisé en bois de chauffage et bois d'œuvre pour ses fins personnelles (non destiné à la vente). »;*

*Aménagements récréatifs : Aménagements récréatifs à usage collectif, tels que les sentiers de motoneige, sentiers de ski de fond, quad, randonnée pédestre, etc.*

#### Des normes d'abattage sont prescrites afin d'éviter le déboisement dans les aires de coupe et préserver la qualité des sols

*« Les coupes de récupération ainsi que les prélèvements forestiers à des fins domestiques et d'aménagements récréatifs (sentiers de motoneige, sentiers de ski de fond, etc.), doivent maintenir un couvert forestier. À l'exception de prélèvements forestiers effectués dans le cadre d'aménagements récréatifs, les prélèvements forestiers à des fins domestiques et les coupes de récupération sont soumises à un prélèvement maximal d'une tige (diamètre de 10 centimètres et plus mesuré à la souche) sur deux répartie uniformément dans l'aire de coupe. »*

*« Toute coupe d'arbres et tout aménagement de chemin ou d'aire de débardage doivent être exécutés avec de l'équipement léger sans qu'il y ait d'intervention majeure sur le milieu forestier naturel et sans ajout de matériel au sol, tel que du gravier ou de la pierre ».*

#### Les prélèvements forestiers à des fins domestiques et d'aménagements récréatifs sont soumis à une demande de permis (d'une durée d'un an et au coût de 10\$)

Afin d'assurer la protection de la zone de conservation, toute coupe d'arbres est désormais soumise à une demande de permis d'abattage devant être accompagnée d'un plan localisant l'aire de coupe. De même, toute contravention à l'une des dispositions des règlements d'urbanisme les régissant, sera sanctionnée par une amende d'un montant minimal de 500\$, jusqu'à concurrence de 5 000\$.

Pour obtenir les ajustements complets de cette nouvelle réglementation et vous assurer de faire des coupes forestières qui assureront la pérennité du boisé, consultez les Règlements # 392 et #393 sur le site Web de la municipalité, ou procurez-vous une copie à la Mairie.

*Lyne Gosselin, conseillère  
Responsable de l'urbanisme*

## **BOÎTE DE RETOUR DES LIVRES**

Elle était demandée, attendue et désirée depuis longtemps. La Bibliothèque la Ressource est heureuse d'annoncer qu'elle offre enfin à ses usagers une boîte de retour de livres. Elle est située juste à l'entrée du Centre Raoul-Dandurand et elle vous permet d'y déposer tout les jours et à toute heure, les livres ou documents que vous avez empruntés et que vous désirez remettre. De grâce, n'y déposez pas de livres à donner, mais que les livres à remettre et qui font partie de nos collections.

Nous devons ce nouveau service à monsieur Francis Miller, un artisan de l'Île d'Orléans, qui a fabriqué l'objet qui vous garde un peu en contact constant avec la Bibliothèque.



[PHOTO] Madame Marie Blais inaugure la nouvelle boîte de retour des livres de la Bibliothèque La Ressource. (Photo Y.-A. Beaulé)

### **AVIS PUBLIC** **Village de Sainte-Pétronille**

Avis public est donné par le soussigné qu'une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures a été formulé par Roch Bouchard, (lots # 100-1, 100-B et 100-C), Sainte-Pétronille. Ces lots sont situés dans la zone R-11.

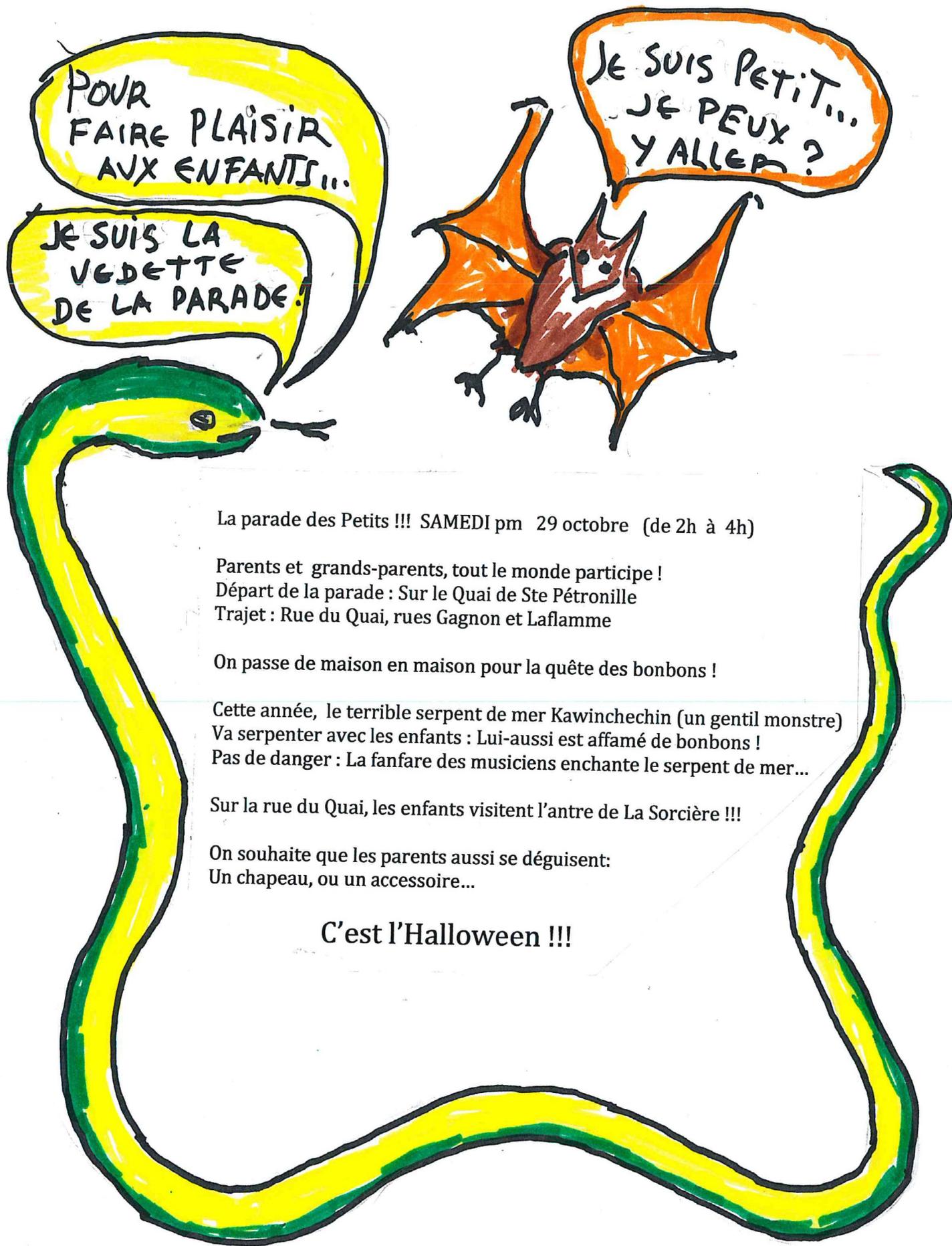
Cette demande a pour but de permettre l'agrandissement du garage existant à une hauteur de 5,8 m. Selon l'article 121 sur le règlement 151 sur le zonage à Ste-Pétronille, la hauteur d'un bâtiment secondaire associé à un usage du groupe « Habitation » ne doit pas excéder 66 % de la hauteur du bâtiment principal calculé à la partie la plus élevée de ce bâtiment principal. En outre, en aucun cas la hauteur d'un bâtiment secondaire ne doit excéder 4,5 mètres.

Cette demande sera étudiée lors de la prochaine session régulière du conseil qui se tiendra le 7 novembre 2016, à 20 heures à la mairie, 3, chemin de l'Église, Sainte-Pétronille.

À cette session, toutes les personnes intéressées pourront se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande et, par la suite, le Conseil rendra sa décision.

Donné à Sainte-Pétronille, ce 7<sup>e</sup> jour d'octobre deux mille seize.

Jean-François Labbé  
Directeur général/secrétaire-trésorier



La parade des Petits !!! SAMEDI pm 29 octobre (de 2h à 4h)

Parents et grands-parents, tout le monde participe !

Départ de la parade : Sur le Quai de Ste Pétronille

Trajet : Rue du Quai, rues Gagnon et Laflamme

On passe de maison en maison pour la quête des bonbons !

Cette année, le terrible serpent de mer Kawinchechin (un gentil monstre)

Va serpenter avec les enfants : Lui-aussi est affamé de bonbons !

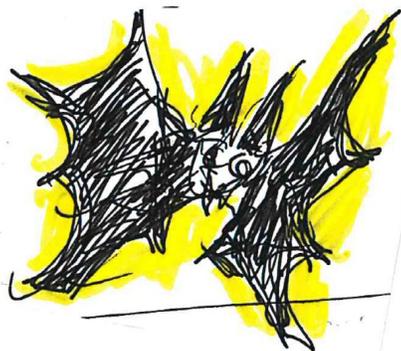
Pas de danger : La fanfare des musiciens enchante le serpent de mer...

Sur la rue du Quai, les enfants visitent l'antre de La Sorcière !!!

On souhaite que les parents aussi se déguisent:

Un chapeau, ou un accessoire...

**C'est l'Halloween !!!**



Chanson de la sorcière sur l'air de  
« Mahomet est prophète »

DANS UN GRAND CIMETIÈRE  
HI HI ! HA HA !

IL Y AVAIT UNE SORCIÈRE  
HI HI ! HA HA !

QUI MANGEAIT DES SQUELETTES  
À LA SAUCE VINAIGRETTE  
AVEC SON CHAT NOIR  
À TOUS LES SOIRS.

Youppie!



Nous soulignons la participation généreuse de nos commanditaires :

La Municipalité de Ste Pétronille, L'auberge La Goéliche, Polyculture Plante, la quincaillerie  
BMR à St-Pierre, la Caisse Populaire de l'Île d'Orléans, la Chocolaterie de l'Île.

Et bravo aux bénévoles et tous ceux qui apportent leur contribution...

Merçi à notre sorcière bien-aimée, Danielle Chabot, qui reçoit les petits dans son antre !

(S'il pleut le samedi, la Parade des Petits sera reportée au lendemain)

# Halloween